

Monsieur l'Orateur, les remboursements qu'on annonce ne sont pas exclusifs au Québec, ils concernent l'ensemble de la population canadienne. Une somme de 360 à 375 millions de dollars demeurerait au gouvernement fédéral, et elle proviendrait de la population du Québec. J'aimerais demander au ministre des Finances aujourd'hui s'il est prêt à s'engager par un oui ou par un non à garantir que les sommes d'argent qui proviendront du Québec serviront à des projets au Québec?

[Traduction]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il y a beaucoup d'autres avantages que je pourrais mentionner. Les dispositions du budget s'appliquent aux dirigeants des petites entreprises du Québec au même titre qu'à ceux des autres provinces, et je promets que les contribuables québécois seront traités aussi bien ou sur le même pied que les contribuables du reste du Canada.

Pour moi, la confédération ce n'est pas une question de sous, c'est une question de savoir si nous voulons construire le Canada ensemble avec les gens qui nous viennent des autres pays, et c'est ce qu'il faut continuer de faire. Cela ne s'évalue pas en dollars et en cents.

Des voix: Bravo!

* * *

PETRO-CANADA

L'INTERVENTION ÉVENTUELLE DE LA SOCIÉTÉ À LA RAFFINERIE DE PÉTROLE DE COME-BY-CHANCE (T.-N.)

M. Fonse Faour (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre peut-il nous dire si son ministère a été approché par le gouvernement de Terre-Neuve au sujet d'une intervention de Petro-Canada à la raffinerie de pétrole inactive de Come-By-Chance et, dans l'affirmative, a-t-il demandé à Petro-Canada d'étudier la faisabilité de cette intervention?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Nos deux gouvernements se sont consultés au sujet de la raffinerie de Come-By-Chance. Je ne me souviens pas qu'il ait été question de façon précise de Petro-Canada, mais je vais jeter un nouveau coup d'œil sur la correspondance et je communiquerai avec le député.

* * *

L'ÉNERGIE

LES MESURES VISANT À RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'HUILE À CHAUFFAGE

M. Tom Lefebvre (Pontiac-Gatineau-Labelle): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et se rattache à une autre que je lui ai posée le 13 novembre lors de l'étude de ses prévisions budgétaires à la Chambre.

Je lui avais alors demandé ce que son gouvernement entendait faire pour atténuer l'incidence de l'augmentation du coût de l'huile à chauffage dans les régions du Canada où la non-disponibilité du gaz naturel ne permet pas de changer de

combustible. Le ministre a alors parlé d'un nouvel ajustage permettant de réduire la consommation d'huile à chauffage; d'après mes renseignements l'Association canadienne des normes n'aurait pas encore reçu aucun document relatif à ce dispositif. Le ministre pourrait-il informer la Chambre d'autres moyens d'aider 30 p. 100 des Canadiens aux prises avec ce problème?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Le député se souviendra que je lui ai répondu que nos mesures énergétiques visent dans l'ensemble à inciter les gens à adopter de plus en plus le gaz naturel. Cette mesure en soi permettrait de rendre l'approvisionnement plus sûr pour ceux qui continuent à utiliser l'huile à chauffage. Pour ce qui est de l'économie d'énergie, nous prendrons de très importantes initiatives. Quant à la transformation des calorifères à l'huile, on la favorisera par des mesures d'incitation fiscale. De plus, nous avons l'intention de donner beaucoup plus d'importance à l'économie d'énergie grâce au programme PITRC. Nous prenons donc un certain nombre de mesures qui s'appliqueront partout au Canada, tout en tenant compte des Canadiens qui continueront à se servir de calorifères munis de brûleurs à l'huile.

* * *

[Français]

LE BUDGET

ON DEMANDE POURQUOI ON N'A PAS ACCORDÉ UN REMBOURSEMENT DE 10C. LE GALLON POUR L'ESSENCE ACHETÉE PAR LES CHAUFFEURS DE TAXI

M. Jean-Claude Malépart (Sainte-Marie): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre sait sûrement qu'avant la présentation du budget les propriétaires de taxi avaient droit à un remboursement de 7c. le gallon d'essence. Le ministre est sûrement au courant du fait que s'il ne modifie pas sa décision les propriétaires de taxi subiront une perte d'environ \$2,000 par année, et pour la région de Montréal seulement, environ 700 chauffeurs de taxi seront en chômage. Est-ce que le ministre pourrait me dire pourquoi il n'a pas accordé un remboursement de 10c. le gallon d'essence aux propriétaires de taxi, comme il l'a accordé aux agriculteurs, aux pêcheurs commerciaux et aux transporteurs publics?

[Traduction]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, l'augmentation globale de la taxe d'accise doit s'appliquer à tous. Nous avons prévu trois exceptions pour des raisons particulières—le transport en commun dans les villes, les agriculteurs et les pêcheurs lorsqu'il s'agit de l'exploitation de leurs fermes ou de leurs navires de pêche—et nous ne pouvons pas faire d'autres exceptions. Les taxis devront, bien sûr, augmenter leurs tarifs en fonction de ces augmentations. Il est impossible d'éviter cela. Cela s'est déjà produit aux États-Unis, en Angleterre, en Allemagne, au Japon, en Italie et en France, et nous ne pouvons pas faire autrement. C'est malheureusement la seule réponse que je puisse donner au député.